

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 avril 2011, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Yvon Forget, conseiller
Georges Piché, conseiller

Et Martine Charron, Technicienne en administration

ÉTAIENT ABSENTS

Madame, Monsieur
Pauline Lauzon, conseillère
Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

60-04-11

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE madame Martine Charron soit nommée Secrétaire d'assemblée en l'absence du Secrétaire-trésorier et Directeur général pour la présente assemblée;

QUE celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires jusqu'au retour du Directeur général.

ADOPTÉE

61-04-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la Secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

62-04-11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

63-04-11

FINANCEMENT RENOUVELLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 69

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve pour son emprunt du 19 avril 2011 au montant de 162 600\$ par billets en vertu du règlement numéro 69, au pair, échéant en série de 5 ans comme suit;

30 100 \$	3.78	%	19 avril 2012
31 300 \$	3.78	%	19 avril 2013
32 500 \$	3.78	%	19 avril 2014
33 700 \$	3.78	%	19 avril 2015
35 000 \$	3.78	%	19 avril 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

64-04-11

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 69

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 69, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billet un montant total de 162 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferme-Neuve désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferme-Neuve avait, le 11 avril 2011, un montant de 162 600 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 291 500 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 69;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 162 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **69** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 19 avril 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	30 100 \$
2013	31 300 \$
2014	32 500 \$
2015	33 700 \$
2016	35 000 \$

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve emprunte 162 600 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement numéro 69.

ADOPTÉE

65-04-11

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE les organismes suivants obtiennent leur subvention 2011 :

Fondation Martin Paquette	250\$
Chœur Entr'Amis	250\$

ADOPTÉE

66-04-11

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES, TAXE D'ACCISE POUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES INDIVIDUELLES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches entreprises conjointement entre la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et de l'Association de protection du Lac-des-Iles et la RAPHL, dans le but d'obtenir du gouvernement le droit d'utilisation de la taxe d'accise pour aider les citoyens pris avec des installations sanitaires défectueuses.

ADOPTÉE

67-04-11

PAIEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS RELIÉS AUX RAPPORTS CONCERNANT L'ANALYSE DU SOL RÉCEPTEUR AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES OU DÉFICIENTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a connu, par les années antérieures, des proliférations d'algues bleues-vertes dans certains de ses lacs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris, dans les années antérieures, diverses démarches pour sensibiliser et informer les riverains à la préservation l'état de leurs lacs;

CONSIDÉRANT que le délai pour la renaturalisation des bandes riveraines dénudées a pris fin au mois de mars 2010 et que la grande majorité de ces bandes riveraines ont fait l'objet de renaturalisation;

CONSIDÉRANT que la non-conformité des installations septiques est l'une des principales sources de prolifération des algues bleues-vertes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal défraye 50 %, jusqu'à concurrence de 500 \$, le coût relié au rapport d'analyse du sol récepteur aux installations septiques non conformes ou déficientes des lacs des Journalistes, St-Paul, Bertrand et Major. Un montant de 12 000 \$ est engagé pour l'année 2011.

ADOPTÉE

68-04-11

RÉSEAU FIBRES OPTIQUES : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRES EN COPROPRIÉTÉ)

CONSIDÉRANT que la compagnie Vidéotron désire se porter acquéreur de 4 fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier à la Ville de Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Vidéotron est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut ;

CONSIDÉRANT l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires qui stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction ;

CONSIDÉRANT qu'un minimum de 4 fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Rivière-Rouge sont disponibles à la vente (appartenant à l'ensemble des partenaires) ;

CONSIDÉRANT que la Compagnie Vidéotron a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux majorée à l'IPC jusqu'en 2010 ;

CONSIDÉRANT la réunion du Comité de gérance du réseau qui a eu lieu le jeudi 17 mars 2011 où la proposition d'achat a été exposée à l'ensemble des partenaires ;

CONSIDÉRANT que la majorité des délégués siégeant sur le Comité de gérance du réseau n'ont pas le pouvoir de voter séance tenante et que les décisions seront prises individuellement à la séance mensuelle du conseil municipal de chacune des municipalités (avril) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve possède 10.66% des voix dans le réseau et qu'une majorité simple (50%+1) permet de conclure la transaction ;

CONSIDÉRANT que les résultats des votes ne seront pas connus avant la mi-avril et que la Compagnie Vidéotron désire prendre possession des 4 fibres au plus tard à la fin-avril ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'autoriser la vente à la compagnie Vidéotron de 4 fibres excédentaires appartenant à la copropriété reliant la ville de Mont-Laurier à celle de Rivière-Rouge pour un montant total de 101 076\$ (+taxes) dont 62 358\$ (+taxes) à la CSPN et 38 718\$ (+taxes) aux partenaires.

ADOPTÉE

69-04-11

APROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 38 DE LA R I D L

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil de la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le règlement d'emprunt de 1 250 000\$ et portant le numéro 38 de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la construction de la cellule # 3 au lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

70-11-04

ANNULATION D'UN COMPTE DE TAXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à annuler les arrérages de taxes pour la propriété de la Municipalité de Ferme-Neuve située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve, puisque celle-ci est un immeuble non taxable, dossier no 8473 87 5856 pour l'année 2011 soit 25.57\$, au 15 mars 2011.

ADOPTÉE

71-04-11

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN COMPTE DE TAXES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à modifier le frontage pour la facturation concernant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1, subdivision B-7 dans le Rang 1 au cadastre officiel du canton de Gravel et ayant comme matricule 8575 76 9928;

QUE le frontage actuel 186.43 mètres soit divisé en deux, et ce, à compter du premier janvier 2011;

QU'un remboursement de taxes soit effectué pour ce dossier pour un montant de 583.56 \$ et ce, à la suite de cette modification.

ADOPTÉE

72-04-11

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera du 8 au 11 juin 2011 à Québec;

QUE ses frais d'inscription soient déboursés par la Municipalité et que les frais de séjour, de déplacements et d'activités lui soient payés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS
(section administration)

73-04-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 88-1 (COLPORTEURS ET VENDEURS ITINÉRANTS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 88-1 relatif aux colporteurs et vendeurs itinérants et modifiant le règlement numéro 88 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

74-04-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-8 (PERMIS ET CERTIFICATS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 21-8 relatif aux divers permis et certificats et modifiant le règlement numéro 21 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

75-04-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-14 (ZONAGE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 23-14 relatif au zonage et modifiant le règlement numéro 23 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

76-04-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-4 (CONSTRUCTION)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 25-4 relatif à la construction et modifiant le règlement numéro 25 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

77-04-11

PROGRAMME RÉNOVILLAGE, DEMANDE DE RÉVISION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires devant rendre leurs installations septiques conformes ne disposent pas de moyens financiers suffisants;

CONSIDÉRANT que les éléments des travaux admissibles au *Programme Rénovillage* ne tiennent pas compte de ces ouvrages ;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés pouvant bénéficier du *Programme Rénovillage* se localisent dans des zones inondables;

CONSIDÉRANT que les propriétés localisées dans ces zones inondables ne sont pas admissibles au *Programme Rénovillage*;

CONSIDÉRANT que la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est de 90 000 \$, ne reflétant plus la réalité actuelle ;

CONSIDÉRANT que le revenu du ménage devrait être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT que le *Programme Rénovillage* est administré par les municipalités régionales de comté, mais découle de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal demande une révision des critères d'admissibilité au Programme Rénovillage afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90% de l'aide financière, pour une personne vivant seule à 20 000 \$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000 \$, pour un ménage de 3 à 4 personnes à 35 000 \$, d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000 \$ et d'inclure aux travaux admissibles les installations septiques et d'inclure les propriétés localisées dans les zones inondables;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Société d'Habitation du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à toutes les municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

78-04-11

VENTES DE GARAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux ventes de garage pour l'année 2011;

QUE les dates respectives, pour 2011, soient le 28 et 29 mai ainsi que le 03, 04 et 05 septembre.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (Règlement concernant les ventes de garage)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yvon Forget qu'il présentera ou fera présenter un règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

79-04-11

PARC, DOMAINE 500

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve organise un concours dans les deux écoles de Ferme-Neuve afin de trouver un nom pour le parc situé dans le Domaine 500 ;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve remette un prix de 75.00 \$ pour la classe gagnante et un prix de 25.00 \$ parmi toutes les classes qui auront participé ;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate messieurs Gilbert Pilote et Jean Nicole à entreprendre les démarches auprès de monsieur Christian Coursol, Directeur d'école.

ADOPTÉE

80-04-11

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE,(MONSIEUR PATRICE BOIVIN)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser un congé sans solde d'un an à monsieur Patrice Boivin, conformément à l'article 22 de la convention collective. La période du congé sans solde d'échelonna du 10 avril 2011 au 10 avril 2012.

ADOPTÉE

81-04-11

ACHAT DE NOUVELLES PAGETTES POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur du service des incendies soit autorisé à faire l'acquisition de trois pagettes pour le service des incendies de la Municipalité;

QUE les frais reliés à cette acquisition sont estimés à près de 3,000\$ (taxes incluses) ce qui comprend, l'achat, les frais d'antenne (ondes), la programmation et les étuis nécessaires à ces appareils;

QU'un transfert budgétaire est nécessaire pour couvrir cette dépense soit du # compte 02-220-00-640-00 au # compte 02-220-339-00 pour un montant de 2,000 \$;

QUE le conseil autorise donc cette dépense et le transfert budgétaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section Loisirs, Urbanisme, Travaux publics, Incendies et Varia)

82-04-11

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2011-01-

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2011, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTE	DT	CT
URBANISME			
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00	150.00\$	
Formation urbanisme	02-610-00-454-00		150.00\$
Immatriculation Mazda Tribute	02-610-00-455-00	368.00\$	
Ent. véhicule Mazda Tribute	02-610-00-525-00		365.00\$
	TOTAL	515.00\$	515.00\$
POMPIERS			
Perfectionnement pompiers	02-220-00-454-00	300.00\$	
Rémunération 1 ^{er}	02-220-00-141-43		300.00\$

répondant			
Pagettes pompiers	02-220-00-339-00	2,000.00\$	
Protection incendie	02-220-00-640-00		2,000.00\$
	TOTAL	2,300.00\$	2,300.00\$
LOISIRS			
Parcs (Location terrain Baux)	02-701-51-512-00	70.00\$	
Pièces et accessoires voirie	02-322-00-640-00		70.00
	TOTAL	70.00\$	70.00\$
	GRAND TOTAL	2,885.00\$	2,885.00\$

ADOPTÉE

83-04-11

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 11 AVRIL 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, la Secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 avril 2011 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....121,891.92\$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....3,235.47\$
TOTAL DU MOIS.....125,127.39\$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

84-04-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20H38.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Technicienne en
administration et Secrétaire
d'assemblée

